

LIT ET MIXE, le Mardi 10 Janvier 2023

GO4SURF SARL
Xénia et Alain GOFFAUX
167, chemin du Grand Broque
40170 Saint Julien en Born

Réf : - 2023/17201
Affaire suivie : RESSOURCES HUMAINES

OBJ : Re: renouvellement demande autorisation cours de Surf
REF : votre courrier du 01/01/2023

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre lettre citée en référence, et conformément aux informations règlementaires que vous m'indiquez, je vous renouvelle mon accord de principe pour la pratique du surf sur les plages de Contis durant la saison estivale 2023.

Je vous invite toutefois à bien vouloir informer M. le Chef de poste du Cap de l'Homy de vos interventions de façon à rester le plus en adéquation possible avec l'Arrêté Municipal réglementant les activités nautiques et la sécurité des baignades dont vous pourrez prendre connaissance au printemps.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Gérard NAPIAS

